

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73 113

Objet

**Entretien des ouvrages
des ports secondaires**

DATE DE CONVOCATION

16 Juin 1973

DATE D'AFFICHAGE

16 Juin 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 21

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le 22 JUIN 1973 à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI .

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, NAULIN, MONTRON, LACHAUD, BROTEAU, BERLAND, TAP DELAIR, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme FAVIERE par M. TETARD
Melle FOUCHE par Me DUFOUR
M. BUCHET par M. BARRIERE

Absents : MM. M. LARGETEAU - MM. RIVIERE -DOIREAU
Dr. DOMECCQ -M. BOUTET

M M. BARRIERE a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la lettre de M. le Directeur Départemental de l'Équipement l'informant que les travaux de restauration de murs de quai du port de ROYAN pourraient être inscrits au programme 1973 d'entretien des ouvrages des ports secondaires et bénéficier d'une participation financière du département de 50% du coût total des travaux.

Le montant des travaux est estimé à 79.000 F.

Le financement s'établirait ainsi :

- part du département (maître d'ouvrage) 39.500 F.
- part de la commune 39.500 F.

Le département serait maître d'ouvrage et ferait l'avance de la part de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- décide de réaliser les travaux de réparation à la jetée du port de ROYAN.
- sollicite du département qu'il se constitue maître d'ouvrage et participe au financement des travaux pour 50% du montant de la dépense, soit 39.500 Frs.

- s'engage à participer au financement des travaux pour 50% du montant de la dépense soit 39,500 F, et à honorer sur le présent exercice le titre de recette correspondant qui sera émis par M. le Préfet.
- s'engage à assurer ultérieurement l'entretien des ouvrages.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre 104, les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,



M. Dupuis



APPROUVÉ
ROYAN, le 16 JUIL. 1973
Le Sous-Préfet

[Handwritten signature]